

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 40 (1955)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit
mutuel (Système Raiffeisen)



Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées
(10 exemplaires par centaine de sociétaires) : 3 francs
Abonnements facultatifs : 2 fr. 50
Abonnements privés : 4 francs

Régie des annonces: ANNONCES SUISSES S. A.
Genève, Lausanne, Zurich, St-Gall et succursales Prix du mm. 15 et.

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir) à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81.
Impression : Imprimerie Fawer & Favre S. A., Lausanne

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

des séances des Conseils d'administration et de surveillance de l'Union des 31 janvier et 1^{er} février 1955

M. le vice-président Antoine Büchli, maire de Root (Lucerne), préside en remplacement du président de l'Union, M. Gall Eugster, conseiller national, actuellement en convalescence et à qui les raiffeisenistes suisses expriment leurs meilleurs vœux de prompt et parfaite guérison. Voici un extrait des délibérations :

1. Les *comptes annuels de la Caisse centrale* pour l'exercice 1954, présentés par M. le directeur Schwager, font ressortir une somme de bilan de 261,9 millions de francs, traduisant ainsi, comparativement à l'exercice précédent, une progression de 19,5 millions. Cette amélioration est avant tout en corrélation avec les avoirs à l'Union des Caisses affiliées. Les dépôts de la clientèle privée enregistrent également une augmentation sensible, tout spécialement en ce qui concerne les dépôts d'épargne qui accusent un accroissement de 2,2 millions. De ces nouveaux fonds confiés à la Caisse centrale, 5,5 millions ont été placés en hypothèques dont le poste s'élève ainsi, au total, à 86,6 millions, tandis que 7,7 millions étaient investis en titres dont le portefeuille se monte à 105,9 millions au 31 décembre 1954. L'excédent d'exploitation se chiffre à 727 373 fr. 29 contre 705 316 fr. 27 en 1953. Les Conseils de l'Union proposent à l'assemblée des délégués de répartir le bénéfice de la manière suivante :
 - a) 340 000 francs pour le paiement de l'intérêt habituel de 4 % aux parts sociales de 8,5 millions ;
 - b) 350 000 francs comme apport au fonds de réserve qui atteindra ainsi 5,2 millions de francs ;
 - c) 37 373 fr. 29, solde reporté à compte nouveau.
2. M. le directeur Egger de l'Office fiduciaire et de revision présente un subs-

tantiel rapport sur l'activité déployée durant l'année par cet important département de l'Union centrale (office de revision, secrétariat et autres services auxiliaires) ainsi que sur la *situation du mouvement Raiffeisen suisse* à fin 1954. En augmentation de 22, les Caisses affiliées sont au nombre de 991. Conformément aux prescriptions statutaires et légales, le programme de revision a été intégralement exécuté. D'une façon générale, le résultat de ces expertises a donné satisfaction. Toutes les Caisses affiliées à l'Union sont gérées dans le cadre des principes fondamentaux éprouvés. Leur activité fait l'objet de la surveillance attentive de l'Office de revision. Les nombreux services auxiliaires à disposition des Caisses, tels que la Coopérative de cautionnement, le Fonds de garantie de bonne gestion des caissiers, la Caisse d'allocations familiales, etc., rendent en tout temps des services appréciables au mouvement tout entier. Les Conseils de l'Union ont pris connaissance avec satisfaction des heureux résultats proclamés.

3. Les Caisses de
 - Dompierre (Fribourg)
 - Brügg (Berne)
 - Niederwil (Saint-Gall)

Losone (Tessin)

fondées en fin d'année 1954, sont admises au sein de l'Union.

4. Statuant sur des requêtes exigeant son prononcé, le Conseil d'administration donne son approbation à des *demandes de crédit* émanant de 24 Caisses locales pour un montant de 1 893 000 francs.
5. Les organes de l'Union prennent connaissance d'un rapport sur la situation et les conditions d'engagement du *personnel de l'Union centrale* et arrête la liste des salaires pour 1955.
6. Les Conseils de l'Union prennent connaissance du bouclage des comptes au 31 décembre 1954 de la *Caisse de pension*. Le montant des primes statutaires versées se chiffre à 95 828 fr. 20 alors que le rendement du capital atteint 85 830 fr. 60. L'excédent des versements de 164 113 fr. 80 porte la fortune de cette institution de prévoyance à 2 237 456 fr. 05 placés spécialement en immeubles et en hypothèques. L'effectif des sociétaires se compose de trente-huit fonctionnaires et employés de l'Union et de vingt-neuf caissiers de Caisses affiliées. L'assurance-épargne rattachée à la Caisse de retraite accuse un avoir de 276 430 fr. 25.
7. L'organisation du prochain *Congrès annuel* (assemblée des délégués), fait l'objet d'un premier échange de vue. Le Congrès est prévu pour les 8 et 9 mai 1955 à Lausanne.

Les banques suisses en 1953

(suite)

Dans notre précédent article (*Messenger* de janvier), nous avons signalé que la Suisse possédait, à fin 1953, 1380 instituts bancaires, dont 969 Caisses Raiffeisen, et que la somme globale des bilans de toutes ces institutions se montait à 32 milliards 375 millions de francs.

Nous analyserons, aujourd'hui, l'évolution et la structure des *éléments passifs* des bilans, c'est-à-dire la provenance des fonds bancaires. Cette étude permettra d'intéressantes constatations qui ne manqueront pas de retenir l'attention de ceux qui suivent la vie économique et financière du pays.

Les éléments passifs des bilans sont de deux natures : les *fonds propres* (participations, capital-actions, parts sociales des coopératives, réserves) et les *fonds étrangers* (soit l'ensemble des fonds confiés aux établissements de crédit).

Les fonds propres

Le *capital social* nominal de l'ensemble des banques suisses se montait, à fin 1953, à 1590 millions de francs, en augmentation de 12 millions sur l'année précédente. 71 des 118 Caisses d'épargne n'ont aucun capital social, tandis que, chez les Caisses Raiffeisen, s'il est relativement faible, il est compensé par l'engagement solidaire des coopérateurs conformément aux principes de l'entraide.

Quant aux *réserves* de l'ensemble des banques et caisses, elles se sont accrues de 52,3 millions et se montent ainsi, compte tenu des reports à compte nouveau, à 1015 millions. Le total des *fonds propres* accuse alors un montant de 2605 millions de francs se décomposant en 61 % de capital social et 39 % de réserves. Ces proportions sont bien différentes d'un groupe de banques à l'autre. Elles sont par exemple et respectivement de 64 et 36 % dans les banques cantonales, de 77,5 et 22,5 % dans les « autres banques », de 7,3 et 92,7 % dans les Caisses d'épargne, de 17,2 et 82,8 % dans les Caisses Raiffeisen.

La relation moyenne entre les fonds propres et les fonds étrangers est de 8,95 % pour l'ensemble des banques, soit de 9,17 % pour les banques cantonales, de 8,71 % pour les grandes banques, de 9,28 % pour les banques locales, de 7,30 % pour les Caisses d'épargne et de 5,70 % pour les Caisses Raiffeisen. Ces dernières sont les seules qui aient amélioré ce rapport l'an dernier ; il a progressé avec régularité de 5,04 à 5,70 % de 1945 à 1953. Dans l'ensemble des banques et durant la même période, la proportion a rétrogradé avec la même régularité de 11,90 à 8,95 %.

Les fonds étrangers ou fonds confiés.

La tâche principale des banques est de recueillir les fonds du public, de les gérer et d'en effectuer le placement. Les établissements de crédit sont ainsi les dépositaires d'une portion considérable de la fortune nationale. A la fin de 1953, les fonds qui leur étaient confiés par le public se montaient à 29,1 milliards, en augmentation de 1,75 milliard sur l'année précédente. Représentant environ le 90 % des moyens d'action des banques, ces fonds étrangers se répartissent de la manière suivante par groupes de banques :

	en millions de fr.	en %	Année	Revenu national en millions de fr.	Augment. de l'épargne en millions de fr.	en % du revenu nat.
Banques cantonales	10 920	37,5				
Grandes banques	8 272	28,4	1947	16 842	336	2,0
Banques locales	5 523	19,2	1948	17 646	234	1,3
Caisses d'épargne	2 422	8,3	1949	17 360	447	2,6
Caisses Raiffeisen	1 127	3,8	1950	18 090	324	1,8
Autres banques	843	2,8	1951	19 500	372	1,9
			1952	20 100	514	2,5
Totaux	29 107	100	1953	20 800	671	3,1

Ces fonds du public dont les banques suisses ont la garde présentent la configuration suivante d'après leur caractéristique propre, leur provenance et les intentions des déposants :

	en millions de fr.	en %
Engagements en banque	1 650	5,67
Opérations de reports	12	0,04
Comptes de chèques et créanciers à vue	6 814	23,41
Créanciers à terme	2 204	7,57
Dépôts d'épargne	9 786	33,62
Livrets de dépôts	1 291	4,44
Obligations	5 450	18,72
Emprunts obligataires	600	2,06
Lettres de gages	1 300	4,47
Totaux	29 107	100

Tous les groupes de banques ont participé à la progression qui a été de 430 millions pour les seules 5 grandes banques et de 590 millions pour les banques cantonales. Dans les Caisses Raiffeisen, l'afflux des fonds du public a été de 81 millions de francs se répartissant également tout au long de l'année.

Les *fonds dits d'épargne* constituent le poste le plus important des établissements bancaires, à l'exception des grandes banques où les avoirs à vue atteignent plus du 50 %. Ces fonds se composent de trois éléments distincts mais étroitement liés : les carnets d'épargne, les livrets de dépôts et les obligations de caisse.

A fin 1953, le montant total des *dépôts d'épargne* se chiffrait en Suisse à 9 milliards 800 millions répartis sur 5 415 808 livrets.

L'augmentation en 1953 a été de 671 millions, augmentation record qui représente le double de celle de 1950. Elle était de 372 millions en 1951 et de 514 millions en 1952. Si l'on tient compte qu'il y a eu, en 1953, pour 1990 millions de versements contre 1613 millions de retraits, cela représente un excédent de 377 millions ou épargne effective, le reste de l'augmentation, soit 294 millions, est constitué par les intérêts capitalisés. Tout naturellement, l'augmentation de l'épargne se chiffre en fonction de celle du revenu national. Le tableau ci-dessous en donne une image lumineuse.

Le nombre des *livrets d'épargne* a augmenté de 134 745 (381 239 livrets ouverts contre 246 494 livrets liquidés) pour atteindre le chiffre de 5 415 808. Le propre du livret d'épargne est de collecter des capitaux modestes. En effet, 4 869 116 livrets contiennent un avoir inférieur à 5000 francs pour un total de 4602 millions, tandis que seulement 546 692 livrets ont un avoir supérieur à 5000 francs, pour totaliser 5198 millions. C'est donc que près de 5 millions de livrets ou le 90 % avec 4,6 milliards ou presque la moitié des dépôts d'épargne bénéficient du privilège en cas de faillite, c'est-à-dire de la garantie de la loi fédérale sur les banques.

L'*avoir moyen par carnet* est de 1809 fr. (1729 francs en 1952 et 1672 francs en 1951) ou 945 francs pour les carnets n'excédant pas 5000 francs et 9508 pour les carnets supérieurs à 5000 francs.

L'abondance des capitaux disponibles et la politique d'argent bon marché ont fortement influencé la rémunération des placements. Celle des livrets d'épargne est restée au taux fort bas de 2,40 %, sans changement depuis 1952. Ce taux s'était même amoindri à 2,38 % en 1950-51. Que de chemin parcouru depuis l'époque qui a suivi la première guerre mondiale où le rendement atteignait environ 4 % (maximum 4,29 % en 1925) ! On peut se rendre compte aisément des conséquences d'une différence d'intérêt de 1 à 2 % sur un total d'épargne de près de 10 milliards.

De tout temps, les *Caisses Raiffeisen* se sont donné, comme mission primordiale, de stimuler l'esprit d'économie et d'épargne au village et de gérer sérieusement cette fortune populaire en la transformant en crédit productif. A fin 1953, les *dépôts d'épargne* se montaient, chez elles, à 741 millions (augmentation de 53 millions) répartis sur 446 847 livrets. L'*avoir moyen par livret* est de 1658 francs. Ces résultats sont remarquables si l'on considère que les Caisses Raiffeisen recueillent surtout la petite épargne. Elles sont parvenues, au cours des ans, à intéresser à la cause de l'épargne des millions de petites gens, spécialement dans les vallées montagnardes, qui n'avaient jamais songé autrefois à posséder un livret d'épargne et elles ont réussi à faire placer à intérêt des sommes importantes qui, sans elles, se-

raient restées improductives et inutiles pour l'économie nationale.

L'épargne populaire se place aussi volontiers en comptes de dépôts ainsi qu'en obligations de caisse, genres de titres spécifiquement suisses.

Les *comptes de dépôts* de l'ensemble des banques se montent à 1,29 milliard et les obligations et bons de caisse à 5,45 milliards. Malgré le frein dont les banques se sont servies pour enrayer l'afflux d'argent frais, ces capitaux ont tout de même augmenté de 300 millions en 1953.

Compte tenu des livrets d'épargne, des comptes de dépôts et des obligations, les banques suisses détenaient, à fin 1953, 16,5 milliards de fonds pouvant être considérés comme de l'épargne.

Ainsi qu'on s'en doute, ce capital est réparti géographiquement de façon inégale dans le pays. Les neuf cantons ci-dessous détiennent à eux seuls 12 milliards 740 mil-

lions de francs, soit le 76,5 % de l'épargne helvétique.

	en millions de fr.	en %
Zurich	3 302	19,9
Berne	2 837	17,1
Saint-Gall	1 445	8,7
Argovie	1 277	7,5
Vaud	1 120	6,8
Bâle-Campagne	813	4,8
Thurgovie	661	4,0
Soleure	651	3,9
Lucerne	634	3,8

Indépendamment du canton de Vaud cité plus haut, la part des autres cantons romands est de 524 millions pour Genève, de 420 millions pour Fribourg, de 380 millions pour le Valais et de 333,8 millions pour Neuchâtel.

Il est très difficile d'interpréter les statistiques. Néanmoins, les chiffres rapportés ci-dessus autorisent la conclusion que le peuple

suisse reste économe et conserve plus qu'on le dit le sens de l'épargne. Cela vient en grande partie de ce qu'il n'est pas exposé aux aventures qu'ont connues ou que connaissent encore d'autres populations moins favorisées et surtout de ce qu'il garde confiance dans sa monnaie. Il sait qu'à raison de l'ampleur de sa couverture en or et en devises fortes, la situation du franc suisse se présente techniquement saine et solide. Il attache également une certaine importance au rendement de ses avoirs, preuve en est la constatation faite qu'il a une certaine propension à transformer en obligations de caisse des avoirs en caisse d'épargne. Il cherche même à acquérir une orientation financière en appréciant toujours plus la chronique boursière des journaux. Ce sont là tous indices d'un peuple bien à son affaire, courageux et confiant en l'avenir.

Nous consacrerons notre prochain article à l'étude de la structure de l'actif des bilans.

Situation économique et marché de l'argent

La politique de coordination et de coopération des puissances du bloc occidental se poursuit péniblement mais sûrement. L'énerverment marqué de l'autre côté du rideau de fer n'arrive pas à briser la volonté de solidarité qui unit les puissances du pacte de l'Atlantique pour la garantie de leur propre sécurité. Cette politique réaliste, parce que la raison doit dominer le cœur, nous vaut une période de tranquillité avec sa caractéristique de conjoncture exceptionnelle et nous laisse l'espoir d'un proche avenir semblable. Pourvu que la tension autour de Formose ne vienne pas troubler la paix en Extrême-Orient !

Notre pays a participé pleinement à cette situation privilégiée de l'Europe. L'année 1954 s'ajoute à la série des bonnes années ; elle s'enrichit de nouveaux records en ce qui concerne la production, le degré d'occupation et le revenu. Commencée sous les auspices de haute conjoncture, l'année s'est terminée par une période de suractivité. Elle caractérise donc une *amélioration de la situation économique*.

L'activité de l'industrie et des métiers qui s'était pratiquement stabilisée, de l'automne 1951 à la fin de 1953, au niveau atteint pendant le « boom » de Corée, a continué à s'intensifier au cours de 1954 pour atteindre, à la fin de l'année, un niveau record. Et comme les salaires ont continué à hausser, lentement mais constamment, les revenus de la population et, partant, la demande, ont continué à augmenter, entraînant une progression du chiffre d'affaires du commerce de détail qui a dépassé d'environ 5 % celui

de l'année précédente, tandis qu'elle n'avait pas dépassé 2 % en 1953 comparativement à 1952. Le mouvement des chèques et virements postaux, qui donne une idée assez précise de ces transactions commerciales, a aussi augmenté.

Le *commerce extérieur* s'est constamment développé. Le fléchissement des échanges avec les pays d'outre-Atlantique a été largement compensé par une augmentation des livraisons à destination de certains pays d'Europe, d'Afrique et d'Asie. Il reste toutefois que les importations ayant augmenté dans une mesure plus forte que les exportations, notre balance commerciale présente de nouveau un solde passif. Même pour l'horlogerie à qui les difficultés n'ont pas été épargnées à la suite de la funeste détermination du président Eisenhower d'élever sensiblement les droits de douanes sur les montres et mouvements importés de Suisse, en dépit même de ces faits combien regrettables et dont il est difficile à l'heure actuelle d'évaluer les conséquences, l'année 1954 demeurera une année favorable sur le plan de l'exportation. Les derniers chiffres livrés par les statisticiens le confirment. Les importations totales atteignent 5592 millions de francs en 1954, en augmentation de 521 millions sur l'année précédente, alors qu'avec une augmentation de 106 millions, les exportations se chiffrent à 5271 millions. La balance passive s'inscrit à 321 millions alors que, extraordinairement, elle avait été active de 94 millions de francs en 1953.

Malgré les conditions atmosphériques pas toujours favorables, *l'agriculture* a aussi

vécu une année qui, dans son ensemble, peut être considérée comme bonne. Certes, plus que dans d'autres domaines, il convient ici d'être nuancé dans ses appréciations et de ne pas tirer trop hâtivement des conclusions définitives. S'il existe inévitablement certains cas difficiles et malheureux ici ou là, on peut cependant considérer de manière générale les résultats comme satisfaisants. En dépit de ces difficultés et avec son bon sens et son courage, le paysan a tracé de nouveaux sillons et confié au sol les semences dans l'espoir d'une année meilleure encore.

La stabilité du niveau des prix enregistrée depuis le « boom » de Corée a pris fin au printemps 1954 pour évoluer dans le sens d'une hausse constante de l'indice du *coût de la vie* qui s'inscrit à 173, (août 1939 = 100) en augmentation de 3 points depuis le début de l'année (158 au 1^{er} janvier 1950 et 162 au 1^{er} janvier 1951, puis 170 avec d'insensibles variations de 1952 au début de 1954). Fort heureusement, le nombre des chômeurs a diminué cette année de 3591 à 2703, le plein-emploi étant pratiquement réalisé. Il a fallu faire appel à 8 % d'ouvriers étrangers en plus que l'année précédente ce qui en a amené le nombre à 165 000.

Le *marché des capitaux* a été caractérisé tout au long de l'année par une très grande liquidité. Si l'on a enregistré un certain resserrement vers la fin de l'année, plus sensible que l'année précédente, cela est dû à une reprise marquée des exportations de capitaux — les emprunts étrangers ont dépassé les 400 millions contre 225 millions en 1953 — aussi au fait que l'économie a dû consacrer des sommes plus considérables aux

investissements et stocks de marchandises et enfin principalement au fait que le Conseil d'administration responsable des placements des avoirs du fonds de l'AVS détenait une forte encaisse de 173 millions au 6 novembre, encaisse qui monta à 204 millions à fin novembre. Quelque 124 millions de placements ayant été libérés en décembre, les ressources disponibles de l'AVS se réduisirent à 141 millions à fin 1954.

L'abondance de liquidité se traduit par le fléchissement du rendement des actions et par une pression continue sur le *taux de l'intérêt*. Si ce dernier n'accuse aucune modification importante, il est certainement intéressant de relever que certains établissements bancaires — notamment les banques cantonales de Soleure et de Bâle-Campagne — ont réduit à 3 1/2 % le taux des prêts sur hypothèques de second rang. Elles appliquent ainsi à toutes les hypothèques le taux uniforme du premier rang. Dans le même ordre d'idées, le taux appliqué aux emprunts fermes des corporations de droit public était de 3 1/4 %. La banque cantonale de Zurich suivie de celle de Saint-Gall ont abaissé ce taux à 3 % et successivement les banques des autres cantons ont emboîté le pas. Récemment, la banque cantonale de Berne s'est également alignée à ce taux.

Que sera alors 1955 ? En se fondant sur les renseignements connus, on peut dire que l'essor de la conjoncture va se poursuivre. Les industries sont en général abondamment pourvues de commandes. Les produits de nos usines sont demandés malgré la concurrence grandissante de nos voisins. La pénurie de main-d'œuvre va s'accroître. Et comme les pays qui nous entourent ont besoin d'une main-d'œuvre plus nombreuse du fait de la haute conjoncture favorable et du réarmement, il devient plus difficile pour nous de recruter des ouvriers qualifiés

à l'étranger. Une nouvelle augmentation de l'indice du coût de la vie risquerait de déclencher de nombreuses revendications de salaires, d'où une nouvelle augmentation des prix : la fameuse spirale prix-salaire ! Voilà le gros problème qui se pose en ce début d'année. La note reste néanmoins à l'optimisme et notre pays aborde 1955 dans des conditions les plus favorables qui se puissent concevoir.

Et nos *Caisse Raiffeisen*, quelles conclusions doivent-elles tirer de la situation économique et financière présente quant à la gérance de la fortune populaire ? L'unique directive à donner est le maintien des taux en vigueur. Si, ici ou là, de légères améliorations peuvent être envisagées, spécialement dans les taux débiteurs des petits crédits d'exploitation, contre cautionnement, nantissement ou engagement de bétail par exemple, elles ne doivent pas intervenir en raison d'une modification sur le marché des capitaux, mais uniquement en raison des possibilités réelles venant d'une administration saine et économe et du développement des affaires de la Caisse. Les conditions actuelles restent donc celles que nous indiquions dans notre chronique de janvier : le taux officiel de 3 1/2 % pour les prêts hypothécaires de premier rang, le 3 3/4 à 4 % pour les prêts hypothécaires de second rang et contre nantissement, le 4 à 4 1/4 % pour les prêts sur simple cautionnement et contre engagement de bétail. Les créanciers recevront le 2 3/4 à 3 % pour les obligations à 3 et 5 ans de terme, le 2 1/4 à 2 1/2 % pour les dépôts d'épargne et le 1 à 1 1/2 % pour les dépôts en compte courant à vue. La fixation de l'échelle des taux, en séance commune, interviendra sur la base de l'observation des dispositions légales relatives aux fonds propres, c'est-à-dire à la constitution d'une réserve adéquate.

plus grand nombre de ceux qui possèdent, de posséder toujours davantage, et l'oublie presque total, de la part d'un grand nombre de riches, anciens et nouveaux, des graves et impérieux devoirs que la richesse confère à ceux qui la détiennent.

Un autre signe, et non moins révélateur : ce déchaînement farouche de tous les appétits chez ceux qui, étant la force parce qu'ils sont le nombre, ont fini par en prendre conscience, et en profitent pour se venger du passé par des revendications de plus en plus exorbitantes. Autre signe plus impressionnant encore : cette brutale frénésie de jouir, qui s'est emparée des humains, et qui les emporte dans un vertige insensé de luxe, de plaisir et de gaspillage, ce renversement des valeurs en vertu duquel le mal est devenu le bien, le vice un droit, et la joie des sens un devoir... Je n'invente rien, le livre existe, il a pour titre ... ou plutôt non, je ne dirai pas ce titre, de peur de lui gagner des lecteurs, qu'il ne mérite pas.

Et si la conscience morale est à ce point oblitérée que nul aujourd'hui ne s'étonne plus de rien, le désarroi n'est pas moins grand dans les esprits. Où est le vrai, où est le faux ? Qu'y a-t-il autre chose, au fond, que des opinions plus ou moins probables, des vérités, de la certitude purement subjective ? Par suite, tout se trouve perpétuellement remis en cause, examiné, discuté. Tous les problèmes les plus délicats, les plus complexes, les plus difficiles sont portés devant ce jury le plus impressionnable de tous qui s'appelle le grand public.

Lorsqu'un monde en est là, on peut se demander s'il ne marche pas à grands pas vers une décadence irrémédiable. Comment oublier que toutes les civilisations disparues ont fini de la sorte ?

Cependant, j'ai hâte d'ajouter qu'il serait injuste et dangereux de ne pas garder de légitimes raisons d'espérer. Parmi les motifs de confiance qu'il n'est pas permis de méconnaître et d'oublier je n'hésite pas à signaler, en tout premier lieu, cet universel besoin d'ordre et de paix qui se fait, dans tous les milieux, si vivement sentir : cette aspiration profonde après une ère de tranquillité qui est à l'origine véritable de toutes les récriminations et de toutes les revendications. Mais la principale de nos raisons d'espérer c'est que, s'il faut une doctrine pour résoudre sûrement les problèmes de l'heure présente, cette doctrine existe : c'est la doctrine chrétienne, proposée au monde d'aujourd'hui comme à celui de tous les temps.

Il suffit de jeter un coup d'œil impartial sur l'histoire des siècles passés pour s'en convaincre. N'est-ce point cette doctrine qui, jadis, a sauvé le monde antique de la ruine, qui l'a délivré de la tyrannie de ses iniquités sociales, qui l'a civilisé et peu à

Réflexions du vieux moraliste

Les problèmes de l'heure présente, si multiples, si complexes et si variés qu'ils soient, se laissent pourtant réduire facilement à un seul. Qu'il s'agisse du gouvernement politique de la société, du régime de la production et de la répartition des richesses, des rapports du travail salarié et du capital qui l'emploie, qu'il s'agisse de la vie chère ou du change, de la stabilité et de la fécondité de la famille, le grand, l'unique problème, c'est de savoir comment sortir de l'état d'anarchie qu'a créé dans le monde le triomphe momentané des idées soi-disant émancipatrices par lesquelles on a prétendu libérer la conscience humaine de toute contrainte et de toute entrave. Le problème, c'est de vivre la vie que Dieu continue de donner

au monde, de façon à en faire, avec Lui, une réussite. Car, comme je le disais au début de l'année, depuis un passé long déjà, la vie dans le monde ne réussit pas. Pourquoi ? Parce que, au lieu de vivre et de travailler avec Dieu, le monde a abandonné Dieu et l'a remplacé par des faux dieux.

Ce qui est troublant, dans l'état actuel des choses, c'est le désarroi général des consciences et des esprits. Quelque opinion que l'on puisse avoir sur les causes diverses d'un pareil état de choses, c'est malheureusement un fait incontestable et incontesté : à parler en général, il semble que, de plus en plus, la conscience morale tend à disparaître. C'est un signe déjà de cet abaissement de la conscience que cet exclusif souci, chez le

peu transformé ? On ne parle plus de nos jours que de progrès, d'émancipation des classes pauvres, de réhabilitation du travail, d'ascension démocratique, de fraternité sociale. On prétend, sous ces grands mots sonores, présenter au monde des idées nouvelles, nées d'hier et inconnues de nos pères. Mais il ne faut pas cinq minutes d'examen pour reconnaître derrière ces prétendues idées modernes des idées chrétiennes, vieilles de vingt siècles bientôt. On n'hésite plus à l'admettre aujourd'hui, dans les milieux cultivés, même incroyants, où l'on veut être parfaitement sincère: si notre vieux monde tient encore debout, c'est parce qu'il est soutenu par toute une armature robuste de principes, de traditions et d'habitudes chrétiennes. C'est le christianisme, au fond, qui a porté nos civilisations occidentales au point de développement où elles sont arrivées. C'est dans la mesure où son influence a été entravée que la cause du progrès a subi des retards ou des régressions déplorables. C'est dans la mesure, enfin, où elles se trouvent coïncider avec la doctrine chrétienne que les doctrines auxquelles on fait appel pour essayer de réformer le monde moderne, s'avèrent véritablement salutaires.

Il se pourrait que cette solution chrétienne parût à certains bien simple, trop simple peut-être. Ils auraient tort de s'en étonner. Ce serait méconnaître ce qu'il peut y avoir de fécondité, parfois, dans une idée simple, mais juste. Il semble, d'ailleurs, que le Christ ait pris plaisir à nous donner de cette vérité une image sensible. Qu'était-ce donc pour nourrir la multitude qui l'avait suivi sur les pentes de la montagne, que les cinq pains et les deux petits poissons qu'on lui présentait ? Et cependant, il y en eut assez pour rassasier la foule, et l'on put, avec les restes, remplir encore douze corbeilles.

Elles représentent bien peu de choses, assurément, ces quelques maximes d'évangile dans lesquelles se résume la solution du grand problème de l'heure présente. C'est bien peu de chose pour nourrir cette multitude affamée de vérité et de paix. Et cependant la génération présente n'épuisera point la vertu féconde de ces maximes si simples. Nos pères en ont vécu, nous-mêmes pouvons y trouver le salut, et longtemps après nous, l'humanité, pour vivre, devra s'en nourrir encore, et toujours.

A. M.

Pensée

« C'est dans les petites choses qu'il faut juger les hommes parce qu'ils s'observent moins que dans les grandes. »

Freycinet.

Les Caisses jubilaires

Au 31 décembre 1954, 14 Caisses Raiffeisen alémaniques ont terminé leur cinquantième exercice, tandis que 34 autres Caisses, dont 16 de Suisse romande, ont terminé leur vingt-cinquième. Voici ces Caisses romandes :

<i>Fribourg :</i>	<i>Jura :</i>
Avry-devant-Pont	Buix
Onnens	Damvant
Riaz	Lajoux
<i>Valais :</i>	Movelier
Val d'Illiez	Réclère
Venthône	Saïgnelégier
<i>Vaud :</i>	Saint-Brais
Bottens	<i>Neuchâtel :</i>
Essertines	La Chaux-de-Fonds
Froideville	

Ce demi ou ce quart de siècle d'activité sera marqué à l'occasion d'une manifestation commémorative qui coïncidera avec la cinquantième ou la vingt-cinquième assemblée générale. D'ores et déjà et en attendant de pouvoir le faire en particulier, la Direction de l'Union centrale et la rédaction du *Messenger* adressent leurs vives félicitations et leurs vœux à toutes ces Caisses jubilaires. Les 990 institutions fédérées y joignent également leurs compliments.

Assiette valaisanne

Mise à jour des titres hypothécaires

Certains actes hypothécaires en mains des Caisses ont été instrumentés au début d'une construction. Le bâtiment n'existant pas encore à ce moment-là, le titre contient, dans la règle, une annotation disant en substance ce qui suit :

« Il est spécifié qu'il se construit sur l'article n° 180 (par exemple) un bâtiment non encore cadastré, qui est compris dans la présente constitution d'hypothèque avec ses parties accessoires et intégrantes. »

Lorsqu'il trouve un acte ainsi rédigé, le reviseur demande que le « titre soit mis à jour », ce qui se fait de la manière suivante :

Après s'être renseignée si le bâtiment a été, entre temps, taxé et cadastré, la Caisse doit demander un nouvel extrait de cadastre qu'elle remettra, accompagné de l'acte hypothécaire, au bureau du registre foncier. Ce dernier complètera alors les données de cet acte en mentionnant qu'il a annoté, dans ses livres, que l'article n° 180 se présente actuellement comme suit :

art. n° 180 bâtiment de Fr. 15 000, superficie	50 m ²
pré et champ	150 m ²

On aura, mais alors seulement, la certitude que les choses sont bien au point : le bâtiment, dont construction a été financée par la Caisse, est bel et bien hypothéqué en sa faveur.

Trop souvent encore, cette mise à jour est considérée comme une formalité sinon inutile, du moins de valeur relative. L'acte hypothécaire, dit-on, faisant mention du fond, le bâtiment construit sur ce fonds fait automatiquement partie de l'hypothèque.

Nous sommes d'accord, à la condition... cependant que ce fonds figure bien dans l'acte. Cela s'est avéré à plusieurs reprises ne pas être le cas. Nous nous expliquons :

Un acte hypothécaire mentionne l'article 180. Sur la foi des déclarations faites par le débiteur, le notaire ajoute la formule rituelle : « Sur cet article 180, etc. ». Une fois la construction terminée, la Caisse demande un extrait de cadastre et constate alors que celle-ci a été faite sur une propriété voisine, certes, du 180, mais portant un autre numéro, admettons le 181. Ce dernier article n'étant cependant pas compris dans l'acte hypothécaire, la Caisse n'a, en réalité, pas l'hypothèque qu'elle escomptait sur le bâtiment en question. Pour mettre les choses au point, il faut instrumenter un nouvel acte (devant notaire avec toutes les formalités d'usage) englobant également dans l'hypothèque constituée primitivement cet article 181, le plus important aujourd'hui de tous.

Cette « découverte » n'a été possible que grâce à la mise à jour demandée par l'Office de revision. Un autre cas analogue s'est également produit tout récemment : contrairement à ce qui était indiqué dans l'acte, le bâtiment a été construit sur deux parcelles, sur les numéros 180 et 181, ce dernier ne figurant pas dans l'acte hypothécaire. Ici aussi un acte complémentaire est nécessaire afin d'obtenir le gage sur l'immeuble entier.

Ces exemples, tirés de cas récents, démontrent une fois encore la nécessité de s'entourer de toutes les formalités utiles en procédant toujours, après chaque construction, à la mise à jour des actes hypothécaires. Ils confirment également que les « théories » présentées lors des revisions reposent bien sur des expériences faites au cours des années dans l'ensemble du mouvement.

Bien-trouvés au 31 décembre

Une fois les comptes bouclés et approuvés, tous les titulaires de compte courant seront invités à signer l'habituel bien-trouvé. Les rapports de revision de l'an dernier peuvent faire état de réels progrès dans ce domaine. Toutefois, ici et là, il y a encore un joli bout de chemin à parcourir avant d'atteindre le but : chaque compte ouvert en fin d'année attesté par un bien-trouvé

dûment signé (signature sociale, soit président et secrétaire pour les sociétés, consorciés, etc.). S'il est relativement plus aisé d'obtenir cette indispensable pièce des débiteurs, envers lesquels la Caisse peut naturellement exercer même une pression, certains créanciers, en revanche, aiment se faire tirer l'oreille. Le système introduit par un caissier du centre du canton a porté de bons fruits à peu près partout où il a été appliqué par la suite. Il consiste à joindre à la formule de bien-trouvé une enveloppe affranchie à l'adresse de la Caisse. Cette petite dépense supplémentaire est largement compensée par la réduction sensible du nombre des rappels.

Radiations partielles ou totales

Ces radiations doivent toujours se faire sur les formules délivrées par le registre foncier. Le secrétariat de l'Union tient à disposition des modèles de texte, qui seront adressés aux intéressés qui en feront la demande.

A une longueur...

comme disent certains sportifs, notre canton vient d'être battu au sprint des fondations puisque Berne, avec ses 124 Caisses, vient de nous ravir la première place. Nous ne nous donnons cependant pas encore pour battus. Par la qualité, nous tâcherons de rester toujours dignes de notre « gloire passée ». Et qui sait, puisqu'on parle toujours avec un peu plus d'insistance du 23^e canton, si nos amis jurassiens ne nous donneront pas un jour un coup de pouce, nous permettant...

Mais, silence, pas de politique...

pp

IDÉES DIRECTRICES

Ah ! si l'homme pouvait comprendre que l'on doit s'aimer alors qu'on est ensemble, car personne ne sait quand il faudra se séparer.

Il y a dans chaque cœur un profond besoin d'amour et les marques d'amour qui nous sont données par des êtres mortels sont des témoins de l'amour divin. On n'est aimé que par amour du bien, seul le sentiment du divin éprouvé par l'homme éveille en lui le véritable amour.

Malheureusement, sur cette terre, la plupart des cœurs restent étrangers l'un à l'autre, et la plupart des hommes ne connaissent même pas leur propre cœur.

Jérémiás Gotthelf : *P'Ame et P'Argent.*

Vers l'assainissement de la situation dans l'hôtellerie

Lors de ses 41^{es} assises du 11 septembre dernier à Gstaad, sous la présidence de M. Charles de Loës, l'Association suisse des banquiers qui groupe 800 membres représentant 309 établissements, s'est occupée du nouveau projet d'aide financière et juridique en faveur de l'hôtellerie. M. A. Muller, d'Amriswil, président du Conseil d'administration de la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie, a fait rapport sur « la situation du créancier sous le régime des mesures de protection légale en faveur de l'hôtellerie ». De cet exposé, nous retenons quelques considérations.

L'intervention de l'Etat date d'après la première guerre mondiale, lorsque l'hôtellerie se trouva dans une situation très difficile. Prudente au début, elle s'accroît pour s'imposer ensuite en vertu des pleins pouvoirs et enfin en application de la loi du 28 septembre 1944 encore en vigueur.

En 32 ans, les créanciers de l'industrie hôtelière ont perdu 157 millions de francs, capitaux garantis en majeure partie par des hypothèques. La réduction des dettes de cette industrie depuis 20 ans représente un montant de 124,6 millions avec

des pertes correspondantes du côté des créanciers. Après avoir atteint 13 millions en 1952, ces pertes se sont réduites au chiffre de 1,38 million en 1953. Un assainissement se dessine.

Un des aspects négatifs de la législation en faveur de l'hôtellerie réside dans le fait que le crédit hypothécaire des entreprises hôtelières en a pâti de plus en plus. N'est-ce pas aisément compréhensible ?

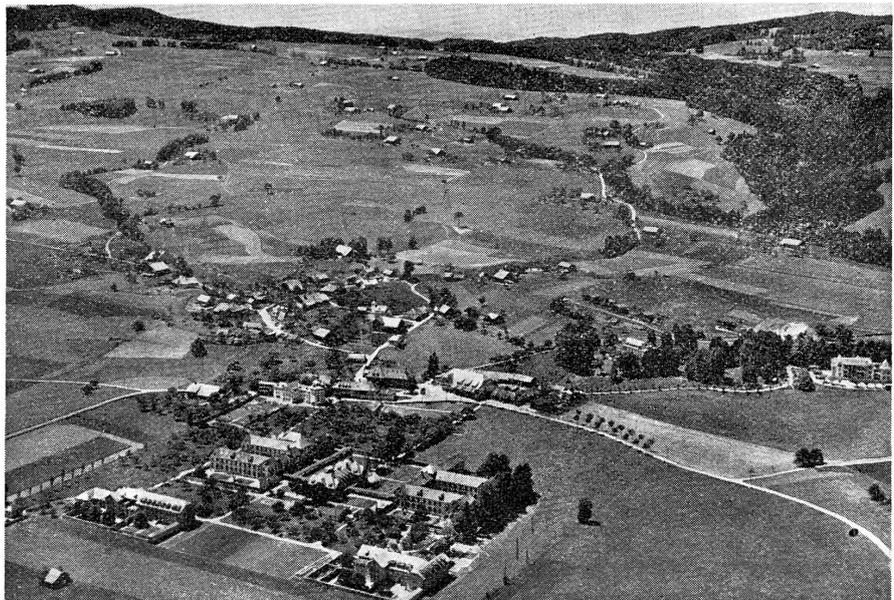
Les dispositions de la loi concernant l'aide de la Confédération deviendront caduques à fin 1955. Sur demande du Département fédéral de l'économie publique, des propositions pour la continuation des mesures d'aide financière et juridique en faveur de l'hôtellerie ont été fournies par la Société fiduciaire de l'hôtellerie. Dans sa séance du 10 décembre 1954, le Conseil fédéral a approuvé un projet de loi fédérale instituant des mesures juridiques et financières en faveur de l'industrie hôtelière.

Le crédit à l'hôtellerie sort nettement du cadre normal d'activité des Caisses Raiffeisen. Ces dernières ne doivent jamais se laisser tenter, surtout en période d'abondance de capitaux. Des conclusions doivent être tirées des chiffres cités ci-haut.

Activité de fondation

Elle ne s'est pas ralentie tout au long de l'année écoulée puisque 22 nouvelles Caisses ont vu le jour. En Suisse romande, c'est au canton de Fribourg que va la palme cette fois avec ses 3 fondations sur 7. Nous avons déjà présenté la Caisse de Corpataux. Or voici que, coup sur coup, en cette fin d'an-

La Caisse Raiffeisen de Marsens déploiera son activité sur le territoire de la paroisse comprenant les deux communes de Marsens et de Vuippens séparées par moins d'un kilomètre de distance. L'église paroissiale est à Vuippens tandis que Marsens possède une chapelle.



née, on nous annonce la naissance des Caisses de Marsens et de Dompierre. Qu'elles soient les bienvenues au sein de la Fédération fribourgeoise romande et au sein de notre Union nationale.

Marsens, beau village agricole de la Basse Gruyère, sur la route Fribourg-Bulle par Farvagny, compte 950 habitants dont 450 sont les pensionnaires de l'Etablissement cantonal psychiatrique. Quelques maisons sont groupées autour de la chapelle tandis

que les autres s'échelonnent sur les pentes du Gibloux et de son prolongement, les Monts de Marsens. Ces fermes forment de petits groupements aux noms particuliers. Dans la commune se trouve encore le sanatorium cantonal de plaine d'Humilimont, autrefois maison de repos. Au bord du Gériгноz, on peut visiter les ruines du couvent des Prémontrés d'Humilimont. Les grosses fermes aux larges avant-toits sont entourées d'arbres fruitiers protecteurs. Un hôtel de premier ordre, la Croix-Blanche, propriété de l'Etablissement, accorde une agréable hospitalité aux visiteurs.

La population autochtone est essentiellement agricole avec quelques artisans dont un forgeron et un menuisier-charpentier. Pourtant, une bonne partie, soit plus du tiers des travailleurs sont des employés de l'Asile. Cet important établissement s'étend sur la plaine autrefois marécageuse, mais où d'immenses travaux de drainage ont été effectués.

La population paysanne s'adonne à la culture des céréales et à l'élevage. C'est même un centre d'élevage de la race pie noire avec son syndicat-concours annuel. On y a constitué trois sociétés de laiterie au service du vaste territoire de la commune. Village progressiste du point de vue économique et social, il a cependant conservé les coutumes anciennes. Le port du bredzon et le patois y sont toujours à l'honneur.

Vuippens, village de 250 âmes, ne se différencie pas essentiellement de celui de Marsens par son caractère agricole. Il se blottit dans les arbres à l'extrémité d'un des multiples bras du lac de la Gruyère, dans la plaine dominée par la Berra. Ce lac pénètre profondément dans les terres et a amputé la commune de 150 poses. Un vieux pont de bois couvert enjambe la Siauge qui dévale vers le lac. Les fermes cossues abritent 320 pièces de bétail dont 180 vaches. Ce village résume les richesses laitières et forestières de ce beau pays de Gruyère.

La fondation d'une Caisse Raiffeisen pour la paroisse avait déjà été envisagée au sein d'un groupe de citoyens dévoués à la chose publique dont l'animateur était M. Robert Andrey, infirmier à Marsens. Encouragé par M. le curé Plancherel et par M. le syndic Louis Morard, administrateur des Etablissements, les initiateurs résolurent de passer à l'action. Une conférence d'orientation eut lieu le vendredi 12 novembre, à la salle d'école, présidée avec distinction par M. R. Andrey. L'exposé pratique et complet du délégué de Saint-Gall, M. G. Froidevaux, reviseur, fut suivi du rapport d'un raiffeiseniste militant fribourgeois, M. Robert Biolley, d'Ecuvillens, qui fit part de ses expériences personnelles dans l'activité bienfaisante de la Caisse dont il est fondateur et secrétaire très actif. Une discussion objec-

tive mit toutes choses bien au point et il en sortit la conviction unanime de l'auditoire de l'urgente nécessité pour la paroisse de posséder son propre institut d'épargne et de crédit. Une assemblée de constitution fut fixée au jeudi 25 novembre.

Les mêmes participants s'y retrouvèrent avec quelques nouvelles recrues, sous la présidence, cette fois, de M. le curé Plancherel. Après présentation des statuts normaux des Caisses Raiffeisen suisses par le même représentant de l'Union suisse, 20 citoyens signèrent séance tenante la déclaration d'adhésion. Les statuts adoptés à l'unanimité, les membres fondateurs constituèrent les organes de l'institution en choisissant une équipe de dirigeants qui sauront se dévouer pour donner un bon départ au mouvement de solidarité. Parmi eux, on compte les représentants des autorités religieuses et civiles, ce qui ne contribuera pas peu à créer un esprit de confiance et l'ambiance favorable au développement de l'œuvre. Qu'on en juge par la nomination de M. l'administrateur Louis Morard, syndic, à la présidence du Comité de direction et de celle de M. le révérend curé Joseph Plancherel à la présidence du Conseil de surveillance. Le choix du caissier — âme de la Caisse, a-t-on spécifié — se porta tout naturellement sur le méritant pionnier, M. Robert Andrey, infirmier et percepteur des impôts.

Bonne chance à la Caisse de Marsens.

* * *

Dompierre, village et paroisse remontent à une haute antiquité, comme en font foi les documents rappelant aussi bien l'époque romaine que les premiers siècles de notre



ère. Les deux villages formant la paroisse, les deux communes de Dompierre et de Russy, s'étalent dans la plaine de la Broye et sont reliés par un célèbre pont de bois couvert enjambant la rivière. Les 620 habitants de Dompierre comme les 320 de Russy s'adonnent presque exclusivement à l'agri-

culture. Une cinquantaine d'ouvriers seulement s'en vont chercher leur gagne-pain soit à Morat, soit à Avenches ou à Montilier. La plaine fertile permet une culture intensive et variée qui requiert l'effort des paysans tout au long de l'année : c'est le tabac, le blé et les betteraves à sucre, en plus de l'herbage pour l'affouragement du bétail. La vie coopérative agricole y est très active, laiterie, syndicat, ainsi que la vie culturelle et sportive, société de chant religieux, fanfare, tir, football.

Cette population laborieuse attachée à sa terre ne connaissait pas encore les avantages d'un propre institut financier local et restait tributaire des bourgades voisines. Si, depuis longtemps, on avait entendu parler des Caisses Raiffeisen et manifesté le vœu de profiter de leurs bienfaits, aucune équipe d'initiateurs n'avait jusqu'alors pu se former à l'effet de passer aux réalisations. Le mérite en revient au dévoué curé, M. l'abbé Sallin, et à son président de paroisse, M. Charles Musy.

S'étant consciencieusement orientés auprès de raiffeisenistes militants, ils résolurent de proposer la mise sur pied de l'œuvre, présentèrent leur projet au Conseil de paroisse d'abord qui, unanime, décida de solliciter la collaboration de l'Union suisse. Une conférence eut lieu le dimanche 5 décembre à l'école de Dompierre, sous l'habile présidence de M. le curé Sallin. L'exposé du délégué de Saint-Gall, M. G. Froidevaux, eut l'heur de convaincre l'auditoire composé d'une cinquantaine de citoyens. Le problème ayant été parfaitement éclairé à la suite d'une discussion nourrie, une décision de principe fut aisément acquise avec résolu-

tion de ne plus perdre de temps pour la mise sur pied de l'institution, de manière qu'elle puisse entrer en activité au 1^{er} janvier 1955.

En effet, cinq jours plus tard, soit le vendredi 10 décembre, la fondation était chose acquise avec la collaboration du même représentant de l'Union. 30 participants à

l'assemblée constitutive donnèrent immédiatement leur adhésion — nous serons beaucoup plus au Nouvel-An, affirmait déjà M. le curé — acceptèrent les statuts normaux des Caisses Raiffeisen suisses et constituèrent les organes de la Caisse dans un excellent esprit de concorde qui augure bien l'avenir. Les deux initiateurs se virent confier les leviers de commande, c'est-à-dire à M. Charles Musy la présidence du

Comité de direction, et à M. le révérend curé Ernest Sallin, celle du Conseil de surveillance. Un caissier « ad hoc » avait été trouvé par les soucieux pionniers en la personne de M. Fernand Musy, tailleur, choix que l'assemblée ratifia à l'unanimité.

Et maintenant à l'œuvre, raiffeisenistes de Dompierre. Vos succès se mesureront aux efforts fournis dans l'esprit de l'entraide villageoise. Fx.

rurales. Le directeur Egger, de l'Union suisse, traita certains problèmes actuels et M. Edelmann, sous-directeur de l'Office de revision, parla de la situation actuelle du marché de l'argent et des capitaux, ainsi que de l'application des taux d'intérêt.

Les 25 ans d'activité des Caisses de l'OBERLAND BERNOIS

Cette manifestation jubilaire s'est déroulée le dimanche 14 novembre 1954 à Wilderswil, en présence des délégués des 60 Caisses affiliées. Saluée, comme il se doit en pareille occasion, par son président E. Müller, de Därstetten, l'assemblée entendit un intéressant exposé du directeur R. Wirz, délégué de la Caisse organisatrice. En recevant les 4 Caisses dernièrement fondées d'Ipsach, Merzlingen, Busswil et Innergrindelwald, la fédération de l'Oberland bernois compte actuellement 60 Caisses affiliées, soit cinq fois plus que lors de la première assemblée de 1929. Des quelques chiffres tirés du rapport présidentiel, il ressort que cette fédération compte actuellement 5772 membres. La somme des bilans excède 50 millions, tandis que le roulement se chiffre à quelque 100 millions de francs. Les fonds propres atteignent 2 422 543 francs. Une somme de 39,4 millions a été confiée aux Caisses affiliées par 22 351 déposants d'épargne. M. le directeur Egger, de l'Office de revision, apporta les vœux de l'Union centrale à la fédération jubilaire, souhaita qu'il fit suivre d'un aperçu sur le développement des Caisses de l'Oberland bernois depuis la fondation de la première institution à Unterseen.

Dans les fédérations de Suisse alémanique

(Suite)

SOLEURE

La Fédération soleuroise a tenu ses assises annuelles le 13 mars à Egerkingen. Son président, le conseiller national Alb. Müller, souhaite la bienvenue à l'assistance, forte d'environ 200 personnes, chiffre encore jamais atteint.

Les comptes de 1953 font ressortir une somme de bilan pour l'ensemble des Caisses soleuroises de 124,7 millions de francs, ainsi qu'un roulement atteignant 187,9 millions. Comparativement à l'exercice précédent, le nombre des sociétaires s'est accru de 229 unités pour atteindre, au 31 décembre 1953, 9411 membres. En revanche, la somme des bénéfices réalisés a quelque peu rétrogradé; elle atteint 422 902 fr. 16 (426 450 fr. 44 en 1952) et porte les réserves à 5,9 millions.

M. le directeur Egger de l'Office de revision de Saint-Gall exposa la situation du marché de l'argent, puis analysa quelques questions d'ordre pratique. A l'issue du repas, agrémenté de productions diverses, le Dr Obrecht, directeur de la justice, présenta un aperçu intéressant sur les innovations récemment apportées au C. O. et au C. C. S.

LA FÉDÉRATION DE SUISSE CENTRALE

Cette fédération a tenu ses assises le 9 septembre 1954 dans la commune nidwaldienne de Dallenwil, devant une assistance record de 140 délégués et invités, en présence du chef du gouvernement nidwaldien, M. Remigi Joller, et sous la présidence de M. Jul. Birrer, député de Willisau, président. La fédération a versé une contribution extraordinaire à l'Exposition suisse d'agriculture à Lucerne. Les 51 Caisses Raiffeisen ont vu leur bilan augmenter de 4,5 millions et se chiffrer à 59,8 millions. Les réserves atteignent 3 millions et le chiffre d'affaires 169,2 millions de francs. A l'issue du banquet, le président du gouvernement apporta le message des autorités nidwaldiennes.

LA FÉDÉRATION URANAISE

L'assemblée de cette fédération s'est tenue le 23 septembre 1954 à Isenthal, sous la présidence de M. Jos. Zberg, député, de Silenen. 40 délégués représentant 17 Caisses Raiffeisen assistaient à la manifestation. Les comptes annuels traduisent à nouveau les succès enregistrés. Le roulement de l'exercice a atteint, à fin 1953, 17,5 millions. Les fonds confiés se sont accrus de 1 million et le bilan de

toutes les Caisses se chiffre à 11,2 millions. Pour un canton qui compte 6530 ménages, 1362 habitants sont sociétaires du mouvement Raiffeisen qui compte en outre 5934 épargnants.

FÉDÉRATION DES GRISONS

Le congrès annuel de cette fédération s'est tenu cette année le 9 octobre à Poschiavo, en présence de 68 délégués, représentant 32 caisses. Dans son rapport annuel, le président M. Walkmeister, de Landquart, se plut à relever le développement heureux du mouvement Raiffeisen dans le canton. Traduisant l'activité laborieuse des 80 Caisses affiliées, il illustre par quelques chiffres intéressants :

5134 sociétaires, 16 178 épargnants, 40,9 millions de chiffre de bilan, 87,9 millions de mouvement d'affaires et 1,3 million de francs de réserve.

FÉDÉRATION ZOUGOISE

La 9^e assemblée générale de cette fédération a été convoquée le 17 octobre 1954, à Steinhausen. Soixante délégués et invités s'étaient donné rendez-vous à cette manifestation que présida M. S. Köppel, Menzigen. Le nombre des sociétaires accuse une augmentation de 13 % et atteint 1048. La somme des bilans dépasse les 10 millions et note ainsi un accroissement de 12 %. Le roulement est en progression de 3 millions, tandis que les réserves se chiffrent à environ 260 000 francs.

Après l'exposé du représentant de l'Union, le conseiller d'Etat J. Wyss apporta aux raiffeisenistes présents le message du gouvernement, ceci pour la première fois dans l'histoire du mouvement zougois.

LES CAISSES RAIFFEISEN ARGOVIENNES

Le congrès de cette fédération eut lieu à Schinznach, le 13 novembre 1954, en présence de 290 délégués et invités. Dans son rapport circonstanciel, le président, M. P. Schib, député de Möhlin, fit un tour d'horizon des Caisses Raiffeisen argoviennes, dont l'heureux développement continue à se manifester dans tout le canton. La benjamine des Caisses, celle de Densbüren-Asp, fut reçue au sein de la fédération, qui compte à présent 95 unités. Le professeur Brugger du secrétariat de l'Union suisse des paysans de Brougg fit l'éloge des Caisses Raiffeisen comme institutions d'épargne et de crédit au service des populations

LA FÉDÉRATION DE BALE-CAMPAGNE

Cette fédération a tenu ses assises annuelles le 21 novembre 1954 à Reinach. En remplacement de son président P. Müller, souffrant, le vice-président, F. Renz, souhaite la bienvenue aux 80 délégués et invités, spécialement au président de commune Blunshi, Reinach, au secrétaire de district Feigenwinter, Reinach, et au directeur Egger, de l'Union suisse, qui développa devant l'auditoire différentes questions d'ordre pratique et parla ensuite de la situation actuelle du marché monétaire.

SAINT-GALL

C'est à Goldach, au bord du lac du Bodan, que la fédération saint-galloise a tenu ses assises annuelles, le 11 décembre, sous la présidence de M. J. Staub, caissier de la Caisse d'Häggenschwil. Les 81 Caisses fédérées, parmi les plus anciennes de la Suisse puisque 12 sont déjà cinquantenaires, ont pris un brillant développement : 650 millions de mouvement d'affaires, 249 millions de chiffre de bilan et 12,4 millions de réserves pour 15 000 membres. M. Egger, directeur de l'Union, a exposé la situation du mouvement Raiffeisen suisse à la lumière de la statistique bancaire, tandis que M. Edelmann, dr en droit et vice-directeur, parlait du marché des capitaux et de différentes questions juridiques. La discussion générale a amené le débat sur le problème de l'interdiction de l'usure et sur l'assurance des caissiers contre l'agression.

† M. Othmar Schneuwly

secrétaire agricole fribourgeois

Le 16 décembre dernier décédait à Fribourg, dans sa 47^e année et de manière tout inattendue, le directeur du Secrétariat agricole, M. Othmar Schneuwly. Fils de petits paysans, il a voué toutes ses forces, son talent et son dévouement inlassable à la cause agricole. Après une préparation professionnelle poussée, il acquiert la confiance de ses chefs et est appelé, en pleine crise économique, en 1932, au Secrétariat agricole où, d'emblée, il donne la mesure de son talent, de son savoir-faire, de son dynamisme et de sa capacité de travail au service des paysans, particulièrement de ceux qui se trouvent dans le besoin. En 1949, l'Union des paysans fribourgeois devait confirmer sa confiance en le choisissant comme directeur du Secrétariat agricole.

Acquis à l'idéal Raiffeisen, Othmar Schneuwly s'est dévoué au développement du crédit agricole comme gérant de la Caisse d'amortissement de la dette agricole, comme secrétaire de la Société paysanne de cautionnement et comme rédacteur avisé du journal *Le Paysan fribourgeois*. Il aimait à collaborer à l'œuvre Raiffeisen et ne manquait aucune occasion de participer aux assises des deux Fédérations cantonales. Nous avons encore à la mémoire la magistrale allocution qu'il fit à l'assemblée de Domdidier de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand, le 14 octobre de l'année passée, la conviction et la chaleur avec lesquelles il exposa les problèmes agraires et en défendit la cause.

Nous prenons part à la perte que vient de subir l'Union des paysans fribourgeois et prions la famille du défunt d'accepter nos sincères condoléances.

Fx.



Roues de brouettes
en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle en fer
BÜGLI-VON AESCH
LANGENTHAL/B

ETUDES DE CONSTRUCTIONS RURALES

Plans
Soumissions
Vérifications
(Neuf et transformations)

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENEVE • TÉL. 25 00 91 ET 25 71 92



Depuis 1882 toujours en tête du progrès !

LACTINA SUISSE

avec vitamines A B2 D3

est le succédané du lait LE PLUS ÉCONOMIQUE pour veaux et porcelets

Echantillon gratuit et documentation sur demande
LACTINA SUISSE PANCHAUD S.A. VEVEY

Communications du Bureau de l'Union

Remise des comptes annuels à l'Union

Nous rappelons encore une fois à MM. les caissiers que les comptes annuels de 1954 doivent être adressés à l'Union pour le

1^{er} mars au plus tard.

A cette occasion, l'Union examine si les comptes sont techniquement bien dressés et elle prend toutes les données utiles pour les publications et statistiques officielles.

Le retour des comptes intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les six jours, toujours dans l'ordre de leur arrivée. Afin d'éviter des « embouteillages » — on tiendra compte que l'Union doit manipuler 990 comptes en un mois et demi à peine — nous prions instamment les caissiers d'éviter d'adresser leurs comptes deux ou trois jours seulement avant l'assemblée générale en réclamant le renvoi par retour du courrier.

Les Caisses qui, pour une raison ou pour une autre, auraient des difficultés à terminer pour le 1^{er} mars sont instamment priées d'en informer à temps le Bureau de l'Union.

IDÉES DIRECTRICES

La coopération s'appuie sur la démocratie

L'un des buts principaux de la coopération est de remettre entre les mains des gens à revenus modestes le contrôle de leur vie économique. C'est d'assurer une gestion plus démocratique de l'économie.

Pour arriver là, la coopération reconnaît la nécessité de faire intervenir les forces morales, de faire appel aux sentiments de justice, de charité et de solidarité.

Elle s'applique à susciter chez les individus et chez les groupes un renouveau de confiance en soi et de confiance en autrui.

Le mouvement coopératif ne cherche pas à soulever l'antagonisme entre les classes de la société. Il n'est pas dirigé contre celui-ci ou celui-là. Il ne poursuit pas une œuvre

négative, mais bel et bien une œuvre positive.

En amenant les membres des classes populaires à participer activement et volontairement à la réalisation du bien commun, la coopération aide à l'édification et au bon fonctionnement de la démocratie. En effet, ne sont-ce pas nos coopératives de toutes sortes qui réunissent en elles tous les principes du système démocratique tant en ce qui concerne leur vie qu'en ce qui concerne leur gestion ?

C. S.

RAIFFEISENISTES !

savez-vous qu'il y a dans votre voisinage des villages qui ne possèdent pas encore de Caisses Raiffeisen ?

Profitez de toute occasion pour y provoquer la fondation d'une semblable institution d'entraide rurale. Engagez les personnes que la question peut intéresser à se mettre en rapport avec le Bureau de l'Union qui adresse volontiers sur demande la documentation utile et délègue des conférenciers expérimentés pour une conférence d'orientation.

A. JAEGLI, Rechterswil (Sol.)

Pépinières forestières
membre de la Caisse Raiffeisen,
Rechterswil, offre des



**plants
forestiers**

de bonne provenance et de première qualité. Visitez mes cultures ou demandez prix courant.
Téléphone (065) 4 74 25

Passez votre commande à présent pour les

Plants forestiers

Mes plants sont bienvenants et vigoureux.
Vous serez réjoui par leur croissance.

Veuillez demander le prix-courant à

Fritz Stämpfli

pépinières-forestières, Schüpfen
ou téléphonez au No (031) 67 81 39

IMPRIMERIE
FAWER & FAVRE
S. A.
LAUSANNE
MAUPAS 7

APHRODISE

Pour la saillie et faire retener les vaches et petits animaux domestiques

Le flacon Fr. 5.—

ENTEROSE poudre - **GOSTERINE** gouttes

Contre la diarrhée des veaux

Fr. 4.—

BREUVAGE

Pour nettoyer les vaches après vêlage. Le paquet Fr. 1.75, par 3 paquets Fr. 1.50

PHARMACIE ÉCONOMIQUE ET VÉTÉRINAIRE

R. SUARD • 7, rue des Deux-Ponts • Tél. (022) 28 06 68 • GENEVE

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Le Banche svizzere nel 1953

Il servizio statistico della Banca Nazionale Svizzera ha pubblicato lo scorso mese di ottobre l'annuale rapporto sulle banche svizzere per l'esercizio 1953.

La statistica fa capo alle risultanze pubblicate dagli istituti finanziari domiciliati in Svizzera e tenuti, conformemente alla legge sulle banche, a pubblicare annualmente i loro conti annuali. Restano così esclusi unicamente i banchieri privati, le succursali di banche straniere e gli istituti in liquidazione. La statistica 1953 abbraccia 399 istituti bancari, 981 Casse rurali e 29 enti finanziari.

Composizione dei bilanci

L'evoluzione dei bilanci nel 1953 rispecchia la persistente buona situazione economica. Le 1380 banche e casse di risparmio che a fine dicembre 1953 sottostavano alla legge federale in materia hanno registrato un aumento complessivo della cifra di bilancio di 1,8 miliardi di franchi, raggiungendo la quota record di complessivi 32,4 miliardi.

Il 37,5 % di questi capitali, pari a 12,1 miliardi è nelle mani delle banche cantonali, seguite da 5 grandi banche con 9,3 miliardi. Questi due gruppi assorbono nientemeno che i due terzi della cifra complessiva. La rimanenza va alle banche locali (19 %), alle casse di risparmio (8,1 %), alle Casse rurali (3,7 %) e alle altre banche (3,1 %).

L'aumento complessivo della cifra di bilancio (5,9 %) è risultato leggermente superiore a quello degli anni precedenti (5,5 nel 1951 e 5,8 nel 1952).

La distinzione degli istituti bancari a seconda della cifra di bilancio mette in chiara evidenza la svariata struttura del sistema bancario svizzero. Dei 1380 istituti di cui alla statistica, la metà circa presenta un bilancio inferiore al milione. Predominanti in questa categoria sono evidentemente le Casse rurali unitamente ad una quarantina di istituti appartenenti ai gruppi « banche locali » ed « altre banche ».

Le banche aventi un bilancio tra 1 e 10 milioni di franchi appartengono per sette decimi alle Casse rurali ed agli istituti di credito fondiario, alle banche locali e alle « altre banche ».

Fra gli istituti che vantano cifre di bilancio varianti tra i 10 ed i 100 milioni predominano le banche locali e le casse di risparmio mentre le banche cantonali e gli istituti di credito fondiario prevalgono nel gruppo degli enti amministranti 100-500

milioni; i bilanci di 8 banche cantonali oscillano tra i 500 ed i 1000 milioni; quattro grandi banche ed una banca cantonale presentano invece cifre superiori al miliardo.

riserve. Questa ripartizione corrisponde pienamente per le grandi banche, quelle cantonali e quelle locali, mentre per le Casse di risparmio e le casse rurali simile rapporto è del 7 %, risp. del 17 %.

Suddivisione a seconda della cifra di bilancio

Gruppo	Somma di bilancio in milioni di franchi					Totale	
	fino a 1	1-10	10-100	100-500	500-oltre 1000		
Banche cantonali			3	15	8	1	27
Grandi banche				1		4	5
Banche locali							
a) di credito fondiario	1	29	52	10			92
b) altre banche locali	6	33	34	6			79
Casse di risparmio	22	41	48	7			118
Casse rurali	615	363	3				981
Altre banche	19	34	24	1			78
Totale	663	500	164	40	8	5	1380

Tutti gli enti bancari hanno esteso la loro cifra d'affari in questo primo periodo post-bellico. Evidentemente i piccoli istituti bancari partecipano solamente con una modica quota alla cifra complessiva di bilancio. Basta infatti pensare che gli istituti aventi un bilancio inferiore al milione non rappresentano nemmeno l'1 % di quello complessivo, mentre dal canto loro i 13 istituti massimi assorbono nientemeno che il 52 %.

Dal punto di vista della personalità giuridica abbiamo in Svizzera: 24 istituti cantonali, 45 comunali, 220 società anonime, 1081 cooperative e 10 viventi sotto altra forma.

Le passività di bilancio

Le mutazioni nella composizione del bilancio sono determinate avantutto dal movimento dei capitali affidati dai terzi. Infatti nell'esercizio in esame questi ultimi hanno registrato un aumento di 1752 milioni, quindi di poco inferiore all'aumento della cifra di bilancio.

I fondi di terzi rappresentano di conseguenza l'89,9 % delle passività, mentre i mezzi propri si cifrano a 8,1 %.

Il rapido e costante aumento del volume del bilancio, quindi indirettamente dei capitali di terzi, influisce negativamente sul rapporto tra mezzi propri e quelli del bilancio stesso; infatti il 10 % ca. nel 1946 si è contratto nell'8,3 % nel 1953.

I mezzi propri — 2605 milioni di franchi — degli istituti bancari svizzeri sono composti per tre quinti, pari a 1590 milioni, dal capitale sociale e per la rimanenza dalle

I capitali del pubblico, ammontanti a 29,1 miliardi di franchi, risultano affidati per 10 miliardi alla cassa di risparmio, mentre per 6,8 miliardi figurano depositati su conti chèques e conti creditori a vista; seguono le obbligazioni di cassa per ca. 5,5 miliardi.

L'aumento dei depositi del pubblico rispecchia la perdurante favorevole congiuntura; esso è inoltre stato favorito dal fatto che l'offerta di pubbliche sottoscrizioni su prestiti di enti pubblici è stata di gran lunga inferiore alle possibilità di assimilazione del mercato monetario. La Confederazione, i cantoni ed i comuni non solo non hanno fatto ricorso a nuovi prestiti pubblici, ma hanno anzi restituito ben 155 milioni di franchi.

Gli enti pubblici diedero la preferenza a prestazioni del fondo AVS.

Fra le principali voci del passivo del bilancio va naturalmente citata la cassa di risparmio. Gli istituti bancari non registrarono mai un così forte afflusso di capitali a risparmio come durante la gestione 1953. L'eccedenza dei versamenti (671 milioni) portò la cassa di risparmio a 9,8 miliardi (quasi il doppio di quello registrato nel 1945).

Questo rafforzamento — pur rispecchiando la favorevole situazione economica generale — riconferma che lo spirito del risparmio è sempre vivo fra la nostra gente; ciò è particolarmente rallegrante, se si pensa che dopo la seconda guerra mondiale il risparmio collettivo è stato particolarmente propagato specie con l'introduzione dell'obbligatorietà dell'AVS.

L'aumento del risparmio (671 milioni) rappresenta il 3,1 % del reddito netto nazionale, calcolato in 20,8 miliardi di franchi.

A scanso di equivoci gioverà rilevare però che l'aumento di cui sopra non è costituito unicamente da veri e propri risparmi; non insignificanti sono i capitali che vennero affidati alla cassa di risparmio evidentemente con carattere provvisorio, in attesa di più redditizi investimenti o nuovi impieghi.

Le Casse rurali amministrano il 7,8 % del risparmio nazionale, mentre le banche cantonali hanno il piatto forte con il 47 %.

Nella media generale delle banche svizzere gli averi in cassa di risparmio rappresentano circa un terzo dei capitali depositati dal pubblico. Evidentemente simile rapporto varia a seconda della natura dei singoli gruppi; così, mentre presso le casse di risparmio simile voce rappresenta l'80 % dei capitali del pubblico, presso gli istituti di credito fondiario non raggiunge nemmeno il 40 %, mentre presso le banche cantonali costituisce il 42 % ed il 56 % presso le Casse rurali.

Il movimento generale della cassa di risparmio è stato nel 1953 di 2562 milioni alle entrate (interessi compresi) e di 1891 milioni alle uscite.

Nel corso della gestione in esame sono stati emessi press'a poco 380 000 nuovi libretti, contro 250 000 estinti; l'effettivo in circolazione era quindi di circa 5,4 milioni, superando di gran lunga il numero indice della popolazione. Oltre l'89 % dei libretti in circolazione presenta un saldo inferiore ai 5000 franchi; quelli con somme più elevate rappresentano per contro il 53 % dei depositi complessivi.

L'enorme abbondanza di capitali esercitò una certa qual pressione sui tassi d'interesse. Grazie al fatto che il tasso ipotecario (3 1/2 %) rimase invariato, le banche si trovarono nella possibilità di evitare una ulteriore riduzione dell'interesse per la cassa di risparmio (2 1/4-2 1/2 %).

Anche i versamenti sui libretti di deposito registrarono un forte aumento.

A fine dicembre 1953 questi figuravano nei bilanci con complessivi 1,3 miliardi ed hanno accusato un aumento netto di ben 127 milioni di franchi. L'effettivo dei libretti aperti era di 457 089; i due terzi risultano emessi dalle grandi banche.

I libretti di deposito presentano un movimento di capitale molto superiore a quello della cassa di risparmio. Mentre per questi ultimi le entrate (compresi gli interessi) rappresentavano il 28,1 % del saldo iniziale ed i prelievi il 20,7 %, per i libretti di deposito simili rapporti si aggirano sul 71 %, risp. 60 %.

Le obbligazioni di cassa figuravano in bilancio con 5,5 miliardi, pari a circa il 50 % degli investimenti a risparmio ed a deposito.

Presso le Casse rurali — con 214 milioni — le obbligazioni di cassa rappresentano il 19 % dei capitali affidati dal pubblico.

L'aumento del capitale obbligazionario presso gli istituti nazionali è sensibilmente inferiore a quello dell'anno precedente; gli enti bancari hanno frenato un pochino simili operazioni visto che le possibilità d'impiego andavano scarseggiando e che la corsa ai mutui ed agli investimenti più redditizi si faceva sempre più ardua.

L'interesse medio bonificato nel 1953 è stato del 2,86 % presso le banche cantonali, 2,95 % presso le grandi banche e del 3,08 % presso le Casse rurali.

L'angolo della corrispondenza

Domanda: Un nostro depositante ci comunica che, malgrado tutte le ricerche immaginabili non è più in grado di trovare il libretto di risparmio emesso dalla nostra Cassa rurale. Come dobbiamo procedere? E' necessaria una pubblicazione sul *Foglio Ufficiale* o si può farne a meno?

Risposta: Si distinguono due casi:

- a) se trattasi di titolo al portatore;
- b) se trattasi di titolo nominativo.

Per il primo caso il codice delle obbligazioni prevede (art. 981) che il titolare deve rivolgersi al giudice (pretore) e rendergli verosimile il possesso e la perdita del titolo.

Per l'azione di ammortamento è competente il giudice del domicilio del debitore; se trattasi di azioni, il giudice del luogo in cui ha sede la società anonima.

L'autorità giudiziaria provvede, mediante pubblicazione nel *Foglio Ufficiale svizzero di commercio* (eventualmente anche in altri giornali) ad invitare lo sconosciuto possessore a produrre il titolo entro un determinato termine.

Solo dopo la decorrenza del termine fissato il giudice potrà decretare l'annullamento del titolo. A questo momento la Cassa rurale, risp. la Banca, potrà rimborsare il controvalore del titolo o sostituirlo con uno nuovo.

Per l'ammortamento di obbligazioni (al portatore o nominative) si dovrà seguire la procedura di cui sopra. Non sono possibili altri procedimenti semplificativi od abbreviativi.

Per contro, allorché trattasi di libretti di risparmio o di deposito *nominativi* si potrà applicare il procedimento più sbrigativo previsto dall'art. 977 del C. O.

Infatti il regolamento incollato in ogni libretto prevede già simile facoltà.

Sulla base di questa clausola la Cassa si è infatti riservato il diritto di pagare con ogni effetto di legge, anche senza produzione del libretto, allorché il titolare dello stesso dichiara (con atto notarile o dichiarazione autenticata) che il titolo ed il debito della Cassa vengono considerati come estinti.

La dichiarazione, che verrà poi autenticata dal segretario comunale o da un notaio dovrà avere press'a poco il seguente tenore:

Il sottoscritto dichiara di avere smarrito il libretto di risparmio N° ... della Cassa rurale di ... con un avere di ... franchi. Di conseguenza si domanda che il libretto di cui sopra venga sostituito (o rimborsato).

Il sottoscritto dichiara spontaneamente che il titolo in questione non è stato costituito in pegno. Dichiara pure che — a partire da oggi — detto libretto non ha più alcun valore e riconosce, senza riserva né eccezione alcuna, la sua estinzione; assume inoltre ogni responsabilità per eventuali abusi conseguenti la presente dichiarazione.

Il sottoscritto s'impegna formalmente a restituire il titolo alla Cassa, qualora venisse ritrovato.

(Data ...)

Firma: ...

Autentica: ...

Evidentemente quanto sopra deve trovare applicazione solo in casi eccezionali, vale a dire solo allorché si hanno tutte le ragioni di credere nell'effettivo smarrimento del titolo. Bisognerà persuadersi che il creditore, vale a dire il depositante, abbia fatto del suo meglio per ritrovare il libretto.

Casi di smarrimento potranno prodursi per esempio in seguito ad incendi, oppure in occasione di successioni.

Noi vorremmo essere convinti trattarsi piuttosto di casi molto sporadici e rari giacché non dubitiamo che chi già fa tanta fatica per mettersi da parte qualche franchetto ha premura e sa anche conservare con cura il documento probatorio rilasciatogli dall'istituto di risparmio.

Chinoiseries

Dans de nombreux bureaux au Japon, les calculs sont faits avec des bouliers.

Un bon opérateur de boulier réussit les additions et soustractions plus vite qu'une machine à calculer électrique, quel que soit le nombre des chiffres.

Il arrive à égalité avec la machine pour les multiplications et divisions de moins de dix chiffres.

Le boulier a été inventé par un Chinois il y a 500 ans.

UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL

(Système Raiffeisen)

Bilan de la Caisse centrale au 31 décembre 1954

(après la répartition prévue du bénéfice)

ACTIF		PASSIF
	Fr.	Fr.
Caisse :		Engagements en banque à vue
a) Espèces	4 224 619.33	4 719 555.99
b) Virement B. N. S.	7 129 244.52	Autres engagements en banque
c) Chèques postaux	<u>1 497 672.31</u>	1 000 000.—
Coupons	26 142.10	Avoirs des Caisses affiliées :
Avoirs en banque à vue	849 129.98	a) à vue
Autres avoirs en banque	2 000 000.—	71 141 759.45
Crédits aux Caisses affiliées	18 330 931.50	b) à terme
Portefeuille des effets	9 279 299.35	<u>134 472 400.—</u>
Comptes courants débiteurs sans garantie spéciale (Fédérations de coopératives agricoles et entreprises électriques)	3 974 300.30	205 614 159.45
Comptes courants débiteurs gagés (dont Fr. 3 684 008.90 garantis par hypothèques)	4 789 406.70	Créanciers :
Avances et prêts à terme gagés (dont Fr. 1 107 682.10 avec garantie hypothécaire)	2 017 445.50	a) à vue
Avances en comptes courants et prêts aux corporations de droit public	13 581 382.35	5 123 722.39
Placements hypothécaires	86 632 447.92	b) à terme
Fonds publics et titres	105 869 083.90	<u>1 943 937.15</u>
Immeubles (bâtiment de l'Union, estimation fiscale 372 000 francs)	50 000.—	7 067 659.54
Autres postes de l'actif :		Caisse d'épargne
a) Intérêts courus	1 647 577.15	16 280 695.12
b) Mobilier	<u>1.—</u>	Comptes de dépôts
	<u>1 647 578.15</u>	2 519 086.92
	<u>261 898 683.91</u>	Obligations
		9 115 900.—
		Emprunts auprès de la Centrale d'émission de lettres de gage
		1 000 000.—
		Chèques et dispositions à court terme
		100 097.05
		Autres postes du passif :
		a) Coupons d'obligations
		55 908.75
		b) Intérêts courus, etc.
		48 247.80
		c) Intérêts parts sociales
		<u>340 000.—</u>
		444 156.55
		Fonds propres :
		a) Parts sociales versées *
		8 800 000.—
		b) Réserves
		5 200 000.—
		c) Pertes et profits
		<u>37 373.29</u>
		<u>14 037 373.29</u>
		<u>261 898 683.91</u>

* Avec 8 800 000 francs, obligation d'effectuer des versements supplémentaires conformément à l'art. 9 des statuts et en tenant compte des réserves, le capital total de garantie s'élève à 22 800 000 francs.

Avals et cautionnements : Fr. 2 689 253.70

Proposition concernant la répartition du bénéfice disponible

	Fr.
Intérêts aux parts sociales : 4 % de 8 500 000 francs *	340 000.—
Versement au fonds de réserve	350 000.—
Report à compte nouveau	<u>37 373.29</u>
	<u>727 373.29</u>

* Les autres 300 000 francs qui figurent au bilan n'ont été libérés que le 31 décembre 1954 et n'auront droit à l'intérêt qu'à partir de 1955.